

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : **UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT**

Emetteur du produit : **Myria Asset Management**

Code ISIN : **990000073719**

Autorité compétente : **Autorité des marchés financiers, France**

Site internet : **www.myria-am.com**

Date de production : **01/01/2023**

Téléphone : **01 40 69 64 75**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : FCPE

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement

Le FCPE est un fonds nourricier et il est investi à hauteur de 90 % minimum de son actif net en part du fonds maître OFI INVEST ISR MONETAIRE CT. Le reste sera investi en liquidités. Le FCPE a les mêmes caractéristiques que son fonds maître.

L'objectif de gestion du fonds maître est de *délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STR capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR. Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.*

La performance du FCPE sera inférieure à celle du fonds maître notamment en raison de ses propres frais de gestion.

En période de rendements négatifs sur le marché monétaire, la performance du FCPE pourra être inférieure à celle de l'€STR capitalisé après prise en compte des frais courants.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM sera principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossés à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux.

L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".

Un filtre ISR Best-in-Universe, appliqué sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate, permet de sélectionner les meilleurs acteurs au sein de l'univers d'investissement selon des critères en ESG (Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance) et d'exclure à tout moment 20% des valeurs les moins bien notées en ESG par notre prestataire externe MSCI ESG Research. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbone, la biodiversité ou encore l'indépendance du conseil d'administration. Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités. Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité étant précisé que MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques (problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter, problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research...). Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM sera principalement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossés à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux.

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

L'OPCVM investira jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en euro mais ils pourront être libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

Les émetteurs sélectionnés par le gestionnaire relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé, de la zone Euro ou de l'OCDE. Le gestionnaire applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum par émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles :

- tous les titres d'Etats ;

- les titres privés dont le programme d'émission est supérieur ou égal à 300 millions d'euros.

Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit et relèveront d'une notation supérieure ou égale à BBB sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation supérieure ou égale à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes par la société de gestion.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations de agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En termes de risque de taux, la maturité moyenne pondérée (Weighted Average Maturity – WAM) du portefeuille est limitée à 60 jours, et en termes de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée (Weighted Average Life – WAL) du portefeuille est limitée à 120 jours.

La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

Aucun titre n'aura une durée de vie supérieure à 397 jours.

L'OPCVM fait usage de la dérogation prévue au point 7 de l'article 17 du règlement (UE) 2017/1131. Il peut en conséquence investir, conformément au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par des entités publiques ou parapubliques nationales ou supranationales dont la liste figure en détail dans le prospectus.

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés seront utilisés pour permettre de couvrir l'OPCVM des risques de taux et de change.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des titres détenus.

- La notation constatée du portefeuille est en ligne avec la maturité des titres détenus.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'€STR capitalisé. Le taux €STR (European Short-Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Autres informations

La performance du FCPE résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.

La durée de placement recommandée est à partir d'une journée.

Dépositaire : Caceis Bank

Les documents d'information (règlement, rapport annuel, reporting mensuel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Document d'informations clés

Investisseurs de détails visés :

Personnes ayant une connaissance suffisante des marchés financiers et souhaitant réaliser un investissement dans le cadre d'une détention recommandée d'une durée minimale de 1 semaine à 2, étant rappelé que le FCPE présente un risque de perte en capital. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur au regard de l'horizon d'investissement recommandé et de l'acceptation des risques liés à cet investissement.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

risque le plus faible

1

2

3

4

5

6

7

risque le plus élevé

L'indicateur de risque suppose que vous conserviez le produit pendant 1 semaine à 2. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie antérieure ou ultérieure à cette dernière. Dans ces conditions, vous pourriez obtenir un rendement inférieur en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. L'indicateur de risque de ce fonds est de 1 sur une échelle de 1 à 7. L'indicateur de risque du fonds reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement. Le montant initial du capital investi dans le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection contre une sous-performance du marché. Par conséquent, l'investisseur est susceptible de perdre tout ou partie de l'investissement. .

Scénarios de performance

Période de détention recommandée : 1 semaine à 2

Investissement 10 000 €

Scénarios	Si vous vendez après :	1 semaine à 2
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9600.73 EUR
	Rendement annuel moyen	-86.96 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9597.14 EUR
	Rendement annuel moyen	-87.2 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9598.5 EUR
	Rendement annuel moyen	-87.11 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9599.74 EUR
	Rendement annuel moyen	-87.03 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 semaine à 2, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez un montant initial de 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter et peuvent être comparés avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant la période de détention recommandée. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Enfin, ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Myria Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Myria Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds de l'investisseur et les revenus du fonds sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du fonds qui sont indépendants de ceux de la Société de Gestion. Par conséquent, un défaut de la Société de Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du fonds, dont la conservation est assurée par le dépositaire du fonds.

Document d'informations clés

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même pour différentes périodes de détention. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez initialement 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts, relatif au produit, sur votre investissement au fil du temps.

Investissement initial de 10 000 €	Si vous vendez après 1 semaine à 2
Coûts totaux	20026.96 EUR
Incidence sur le rendement par an	666.96 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée (égale à 1 semaine à 2 dans le cas de ce FCPE).
- La signification des différentes catégories de coûts qui vous sont présentées ci-dessous.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an		
Coûts ponctuels		
Coûts d'entrée	4.0 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez et il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
Coûts de sortie	0.0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents		
Coûts de transaction de portefeuille	0.0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
Autres coûts récurrents	0.27 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires		
Commissions liées aux résultats	0.0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
Commissions d'intéressement	Néant	L'incidence des commissions d'intéressement. Ce montant est prélevé lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un niveau convenu à l'avance. Non applicable.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 1 semaine à 2.

L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du teneur de comptes Amundi Tenue de Comptes - 26956 Valence Cedex 9. Les instructions des salariés souscriptions/rachats, arbitrages d'un fonds à l'autre doivent être directement transmises à Amundi Tenue de Comptes. L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12:00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions. La valeur liquidative est calculée chaque mardi ou le jour ouvré précédent si le mardi est un jour férié. Ce FCPE capitalise ses sommes distribuables.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, n'hésitez pas à prendre contact directement avec Myria Asset Management.

Adresse Postale : 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - FRANCE.

Site internet : www.myria-am.com

Téléphone : 01 40 69 64 75

Autres informations pertinentes

Avant de prendre une quelconque décision d'investissement, vous devez vous assurer que vous comprenez parfaitement les risques liés à ce produit et demander un avis professionnel si nécessaire. Les autres risques et les termes intégraux du produit sont énoncés dans le prospectus du FCPE.